

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 février 2016

N° 2016-6

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil seize, le 29 février à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	13	
Date de la convocation : 18 février 2016		

Présents : MMES BAREGES, MAGNANI, SARDEIN-RODRIGUEZ, MM. ALAZARD, ALBUGUES, BERTELLI, BONHOMME, BONSAANG, GONZALEZ, HEBRARD, MOLLE, LAMOLINAIRE, WEILL

Absents excusés : MM. BEQ, BESIERS, DEPRINCE.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD Payeur Départemental,
MM. BARON Syndicat Départemental des Déchets.

OBJET : Cession d'un véhicule.

Le Président rappelle qu'au budget 2015, était prévu le remplacement d'un véhicule VL de type RENAULT CLIO II.

Ce véhicule, utilisé pour les différents déplacements, notamment dans le cadre de la gestion courante des exploitations des quais de transfert, des déchèteries et lors des opérations d'exécution des marchés de travaux, a été remplacé par un véhicule PEUGEOT 208.

A cette occasion, le Comité Syndical a également décidé de procéder à la cession du véhicule RENAULT CLIO immatriculé 9270 KJ 82 présentant une totalisation de kilométrages de 150 000 km.

Compte tenu d'une consultation interne auprès des agents du Syndicat, le Président propose de retenir l'offre de reprise la plus avantageuse présentée par Madame MOULIS pour une valeur de 1 300 € TTC.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions du Président,
- de céder le véhicule concerné à Madame MOULIS pour un montant de 1 300 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette cession.



Fait et délibéré le 29 février 2016

Le Président,

Michel WEILL